

# Formalisation de la politique d'AMU en faveur de l'open access



Mercredi 4 Juillet 2018

*A l'occasion du [lancement du plan national "pour la Science Ouverte"](#), [aujourd'hui mercredi 4 juillet](#), AMU formalise sa politique en faveur de l'Open Access.*

Aix-Marseille Université souhaite assurer l'accès le plus large possible à la production scientifique de sa communauté, en cohérence avec ses missions de transmission de la connaissance, de développement de la recherche scientifique et technologique ainsi que de sa diffusion et de la valorisation de ses résultats au service de la société.

La valeur et l'utilité des résultats de la recherche publique augmentent avec leur diffusion et leur utilisation par les chercheurs du monde entier, mais aussi par les entreprises, les citoyens et la société dans son ensemble.

L'accès ouvert (ou open access) permet une dissémination large des résultats de la recherche, que ce soit par le dépôt des résultats de recherche dans une archive ouverte ou par la publication de ces résultats dans une revue en accès ouvert.

Aix Marseille Université recommande à ses enseignants-chercheurs de rendre accessible au plus grand nombre les publications issues de leurs travaux de recherche en les déposant dans l'archive ouverte de l'université HAL AMU dès leur publication.

L'archive ouverte HAL AMU permet de gérer les éventuels embargos à appliquer pour respecter les dispositions de la Loi pour une République numérique (6 mois pour les sciences et techniques et 12 mois pour les sciences humaines et sociales) et les politiques des éditeurs vis-à-vis de l'auto-archivage ; les documents peuvent donc être déposés dès leur publication.

La version à déposer est la version électronique finale du manuscrit acceptée pour publication, intégrant les modifications éventuelles issues du processus de relecture éditoriale, ou sa version éditorialisée si la politique de l'éditeur l'autorise.

Pour les laboratoires dont elle est tutelle ou co-tutelle, Aix Marseille université met en place une politique incitative au dépôt se concrétisant par l'obtention de financements supplémentaires liée, entre autres, au dépôt de la production des laboratoires dans l'archive ouverte HAL AMU. Le détail des critères d'attribution de ce bonus est défini annuellement et validé par la Commission Recherche.

Par ailleurs, à compter de 2018 (appels à projets 2017), tous les projets de recherche financés par la fondation AMIDEX sont soumis par convention à une obligation de dépôt dans HAL AMU des publications en résultant.

Le service commun des presses universitaires d'AMU, Aix Marseille Editions, à travers les Presses Universitaires de Provence (PUP) et les Presses de l'Université d'Aix Marseille (PUAM), concourt à la diffusion de la production scientifique de l'université. Les politiques éditoriales des PUP et des PUAM reflètent l'engagement d'AMU en faveur de l'accès ouvert.

Aix-Marseille Université soutient les modèles économiques de publication équitables, favorisant le développement de la bibliodiversité exprimée dans l'Appel de Jussieu, dont AMU est signataire, et œuvre au financement d'infrastructures de diffusion de la recherche.

Cette politique sera révisée régulièrement pour suivre les évolutions de l'établissement en matière de diffusion de la production scientifique.